

Fiche-action n°AI 1.5 Atelier du futur n°09 « aménagement et immobilier »

« Mesures d'aménagement dans le centre de Chêne-Bourg : " ÎLOT GRISON " »

Situation et justification

L'îlot Grison est délimité par la rue Perréard au Nord, la rue Peillonex à l'Est, la rue Floquet au Sud et l'avenue Grison à l'Ouest. Ce petit quartier assez ancien s'est développé de manière un peu anarchique autour de jardins, mêlant activités artisanales et logements. Une réhabilitation partielle de cet ensemble dont les bâtiments semblent davantage tournés vers l'intérieur que sur la rue permettrait, tout en conservant son caractère intime de valoriser l'espace intérieur et en offrir partiellement la jouissance aux habitants de Chêne-Bourg. Sa position centrale se prête bien à la flânerie, à la présence discrète d'activités commerciales et artisanales et à l'installation de services de proximité.

Objectifs visés

Exploiter de manière optimale le site pour en faire un lieu partiellement ouvert à la rencontre, aux échanges et au passage contrastant, par son caractère plus intime, avec la place Favre attenante

Pertinence « développement durable » de l'action

Pôle social : mise à disposition de la population un espace vert supplémentaire d'un caractère différent des autres et susceptible de favoriser les rencontres (café, mixité).

Promotion d'échange de services (personnes âgées / garderie)

Pôle économique : création d'activités commerciales et de service de proximité

Pôle environnemental : conservation, voire extension des qualités écologiques existant dans les jardins actuels par la création d'un espace vert à leur image

Descriptif et mise en place de l'action

L'idée est ici de valoriser le "havre de paix" que constitue l'îlot en conservant son esprit "jardin de curé". Sans porter atteinte aux propriétés privées, il apparaît envisageable de l'ouvrir partiellement sur le village dans sa partie sud ;

- intégrer à la démarche le petit espace vert-place de jeu de la rue Floquet rendue piétonne/cycliste en ouvrant partiellement le mur (conserver le reste de ce vieux mur en l'état en raison de son charme et de ses qualités, écologiques notamment)
 - démolir le hangar abritant la voirie de la commune (que l'on aura préalablement remplacée !)
 - joindre aux parcelles de la commune (3330-jeux d'enfants, 2622 et 4226), les parcelles attenantes (4352-St François de Sale, 4353 et 1630) à acquérir ou utiliser en droit de superficie pour y créer un parc et un chemin piétonnier qui rejoint l'avenue Grison au niveau du hangar démolé
 - accorder au parc un entretien modéré et extensif en favorisant une végétation indigène libre et un peu sauvage (toujours dans l'idée de marquer un contraste avec la place Favre)
 - au sein de l'espace libre, construire un petit immeuble pour personnes âgées autonomes avec au rez-de-chaussée une garderie et espace de jeu et un ou deux petits commerces (cordonnier, café avec petite terrasse, ...)
 - éventuellement, mais la place risque de manquer, exploiter une petite partie du parc en jardin potager lié aux logements attenants ou disponible pour des habitants du voisinage
- La proposition d'allier logements pour personnes âgées et garderie se réfère à une expérience similaire parfaitement réussie dans le bourg de St Pierre-en-Faucigny.

Calendrier

Adoption et mise en place de l'action dans le cadre de l'application du PDComm....

Responsables

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de l'« aménagement du territoire », le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de la « voirie et parcs publics », le-la Président-e de la Commission « aménagement du territoire », le-la Président-e de la Commission « voirie et parcs publics », le Secrétaire général.

Partenaires (et mode de participation)

- Le Service des parcs et promenades - voirie communale
- Le Service technique communal
- Les propriétaires privés
- L'Etat de Genève et ses différents départements et services concernés

Budget

Investissement à rentabiliser. L'EMS et la garderie, par exemple, sont des projets porteurs de rendement.

Indicateurs de développement durable

Nombre d'échanges entre les personnes âgées et la garderie
Fréquentation du passage et du parc

Suivi et amélioration continue

Après la réalisation de l'action et sur la base des résultats donnés par l'évaluation découlant de l'application des indicateurs ci-dessus, chercher le cas échéant à améliorer la gestion de l'alliance personnes âgées – garderie.